



Collaud Romain, Kolly Gabriel

Formation professionnelle et visites des commissaires (ou commissions) d'apprentissage (CA)

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 21.11.19

DEE

Dépôt

Depuis un certain temps, les visites des personnes en formation (apprenti(e)s) par la CA ne se font plus qu'une fois durant la formation alors que la loi sur la formation professionnelle [LFP 420.1](#) mentionne une visite annuelle : « art 47 *Commissions d'apprentissage – Attributions: procéder, dans la mesure du possible, à une **visite annuelle** de chaque personne en formation, dans son milieu de pratique professionnelle ou durant les cours interentreprises, ...* ».

Si l'on remonte de quelques années, les visites se faisaient encore chaque année. Cette décision a vraisemblablement été prise pour une question de coûts. Est-ce que l'interprétation de « *dans la mesure du possible* » peut être une raison financière ?

Aussi, dans les directives des commissions d'apprentissage (CA)

https://www.fr.ch/sites/default/files/contens/sfp/www/files/pdf66/14.09.01_Directives_CA_-_F_-_VI.3_4me_dition.pdf, il est indiqué au point 3.4 que pour les visites supplémentaires, **dans le cadre du forfait accordé par contrat de 1^{ère} année**, les CA sont en charge du suivi des apprentis durant tout l'apprentissage, y compris l'organisation de visites supplémentaires. Ce texte, laisse la responsabilité à la CA du suivi des apprentis, au besoin de visites supplémentaires mais sans défraiement supplémentaire.

Voici les questions :

1. Etant donné l'importance de la formation professionnelle, est-ce que les visites ne devraient pas revenir à un rythme annuel ?
2. Est-ce que la directive est conforme à la [LFP 420.1](#) ?
3. La situation des ruptures de contrat d'apprentissage est une problématique connue (avec toutes les conséquences qui en découlent ...) dans bien des cantons. Pour quelle raison, le SFP a réduit les visites, tout en laissant la responsabilité au CA pour toute la durée de la formation sans défraiement ?
4. Qu'en est-il lorsque la formation est panifiée dès le départ sur plusieurs lieux de formation différents ?

—